

Sécurité des transports: équipements sous pression transportables

1997/0011(SYN) - 04/02/1998

La commission a adopté le rapport de M. Felipe CAMISON ASENSIO (PPE,E) sur une proposition de directive du Conseil relative aux équipements sous pression transportables, qui devrait combler les lacunes législatives en matière de fabrication, de transport, de commercialisation, d'utilisation et d'entretien d'équipements répondant aux dispositions des directives 94/55 et 96/49/CE. La proposition vise surtout à renforcer la sécurité du transport de ces équipements et à assurer leur libre circulation dans l'UE. Le rapporteur se félicite de l'idée d'atteindre ces deux objectifs plutôt que de mettre sur pied un corpus législatif destiné à couvrir tous les problèmes du secteur. Une bonne transition s'impose entre les équipements sous pression transportables qui se trouvent actuellement sur le marché et ceux du futur. Cela est possible grâce à des contrôles périodiques et à des certificats de conformité. La directive à l'examen doit assurer la reconnaissance mutuelle des contrôles. Autre avantage majeur: ces produits peuvent s'assurer de plus larges parts de marché. On peut y arriver de manière optimale en les munissant d'une marque distinctive différente de celle des équipements sous pression fixes. Cette proposition éminemment technique a fait l'objet de nombreux amendements.